

«Claude Kern, Sénateur du Bas-Rhin - P.J.L. Macron - Vers une meilleure représentation des agents du développement économique au sein des chambres de commerce et d'industrie régionales.»

02/07/2015

Claude Kern, Sénateur du Bas-Rhin - P.J.L. Macron - Vers une meilleure représentation des agents du développement économique au sein des chambres de commerce et d'industrie régionales.

Claude Kern, Sénateur du Bas-Rhin, se félicite de l'adoption en séance publique de son amendement déposé et cosigné par ses collègues UDI-UC portant sur l'augmentation du nombre de sièges au sein des chambres de commerce et d'industrie territoriales et régionales. Claude Kern se félicite qu'à l'heure où le gouvernement engage sa réforme territoriale, le Sénat améliore le maillage territorial et la représentation des agents du développement économique au sein des futures CCIR.

« Sur la base de cette proposition, l'ensemble des CCIT pourraient compter entre 24 et 100 membres, tandis que le nombre de sièges au sein des CCIR serait fixé entre 30 et 120 », a expliqué le Sénateur du Bas-Rhin.

Au cours de son intervention, Claude KERN a mis en garde ses « collègues qui, au nom de la nécessité d'économies, rejetteraient par principe toute augmentation du nombre des représentants au sein des organismes consulaires. C'est ne pas prendre en compte que cette hausse est essentielle pour l'avancement de la réforme de ce réseau consulaire ».

« Ma proposition permettra de pallier les difficultés de représentation des CCIT uniques issues d'une fusion entre plusieurs CCIT, au sein des futures CCIR. Cette mesure est importante car le poids de certaines CCIT risque d'être sous-estimé ou surestimé dans la composition des futures CCIR dont le nombre maximum de sièges est fixé à 100.

Cette proposition assurera également une représentation plus juste du poids économique des actuelles régions dans les futures grandes régions », a conclu Claude KERN.

Avec le soutien du Ministre Emmanuel Macron, l'amendement a été adopté à l'unanimité par le Sénat.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)